

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	40

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON

DELIBERATION n°2009/12

L'An deux mille neuf et le jeudi 5 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 29 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des Eaux-Bonnes, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MIGNE, CARREY, CASADEBAIGT Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, TOUTU, MOUNAUT Marie-Josée, LAMOURE, HOURQUEIG.

Secrétaire de séance : Mme GANTCH

VOTE : 39 voix POUR – 1 voix CONTRE

Objet : Fixation des indemnités des élus

Il convient suite à la mise en place du nouveau conseil communautaire de fixer les indemnités brutes du Président, des Vice-Présidents.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau se situant dans la strate des collectivités de 10 000 à 19 999 habitants, Monsieur le Président précise les montants maximums pouvant être attribués :

- pour le Président : 41,25 % de l'indice brut de référence 1015 soit 1 829,34 € mensuel
- pour les Vice-présidents : 16,50 % de l'indice brut de référence 1015 soit 774,14 € mensuel

Monsieur le Président propose de fixer les indemnités comme suit :

- pour le Président : 75 % des 41,25 % soit 1 372,01 € mensuel
- pour les Vice-Présidents : 75 % des 16,50 % soit 580,61 € mensuel

Monsieur le Président demande de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Communautaire

Le Président entendu, après en avoir délibéré à la majorité,

DECIDE d'adopter la fixation des indemnités des élus telle qu'arrêtée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Francis COUROUAU

